



54386

**NATIONS UNIES  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

**Distr.: LIMITÉE  
CEA/GSY/MUL/CIE/III/23  
Avril 1995**

**Original: Français**

---

**Centre Multinational de Programmation  
et d'Exécution des Projets  
(MULPOC) Gisenyi**

**Troisième Réunion du Comité  
Intergouvernemental d'Experts: 18-21 Avril 1995  
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

**RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE  
INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DU MULPOC DE GISENYI  
ADDIS ABEBA, 18 - 21 AVRIL 1995**

**PREMIERE PARTIE: OUVERTURE DE LA RÉUNION****I. ORGANISATION**

1. La troisième réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts du MULPOC de Gisenyi s'est tenue du 18 au 21 Avril 1995, à Addis Abeba (Ethiopie), siège de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et siège provisoire du MULPOC.

**II. OUVERTURE**

**(Point 1. de l'ordre du jour)**

2. La séance d'ouverture a été présidée par le chef de la délégation burundaise et Président sortant du Comité intergouvernemental d'Experts, **Mr. NDIKURIYO EGIDE** Chargé d'Affaires de l'Ambassade du Burundi en Ethiopie.

3. Quatre allocutions ont été prononcées à l'occasion de la cérémonie d'ouverture, respectivement par:

- i) Son Excellence **Mr. BOMINA-N'SONI**, Ambassadeur du Zaïre en Ethiopie et doyen des Ambassadeurs des trois Etats couverts par le MULPOC de Gisenyi, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, regroupés au sein de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL);
- (ii) **Mr. Vundji Di MUNONGO**, Secrétaire Exécutif Adjoint du Secrétariat Permanent de la CEPGL (SEP/CEPGL);
- (iii) **Mr. M.D. SARR**, Secrétaire Exécutif par interim de la Commission Economique pour l'Afrique;
- (iv) **Mr. NDIKURIYO EGIDE**

4. Son Excellence **Mr. BOMINA-N'SONI**, Ambassadeur du Zaïre, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les autorités éthiopiennes pour l'accueil chaleureux. Il a aussi, au nom des pays membres de la CEPGL, remercié le Secrétariat de la CEA pour avoir installé temporairement le MULPOC de Gisenyi à Addis Abeba, afin de lui permettre de poursuivre ses activités.

5. Il a souligné que conformément aux objectifs du Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos ainsi que du Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine, le MULPOC se place à l'avant garde des programmes d'activités de développement de la sous - région des Grands Lacs et d'intégration socio-économique régionale.

6. Il a lancé un appel, aux participants, malgré la morosité que connaissent les pays de Grands Lacs et en général l'Afrique toute entière, de s'atteler aux efforts visant à améliorer de façon significative le bien - être des populations de la sous - région, laquelle devra s'inscrire au maillon de la Communauté Economique Africaine.

7. Mr. VUNDJI a remercié le MULPOC pour le concours qu'il a apporté afin de permettre à la CEPGL de participer à la réunion et l'a félicité pour la qualité du travail entrepris dans des circonstances difficiles.

8. Il a souligné que les activités présentées par le MULPOC reflètent les idées retenues par la réunion de concertation SEP/CEPGL - BDEGL - MULPOC relatives à la mise en oeuvre efficace des projets communs et communautaires et couvrant les principaux secteurs de l'agriculture et alimentation, l'industrie, l'énergie, le commerce et les finances, les transports, communications et tourisme.

9. Il a confirmé que pour sa part, le SEP/CEPGL prendra les dispositions nécessaires pour lever les obstacles à la mise en oeuvre de ces projets tels que les divergences d'interprétation des termes de référence des études, la non-prévision des lignes budgétaires pour la finalisation de ces études, la non-implication à ces projets des organes spécialisés de la Communauté.

10 Il a informé la réunion de la reprise des activités du SEP/CEPGL qui a pu organiser le deuxième Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat, lequel s'est penché sur deux points essentiels qui sont:

- la sécurité commune des trois pays pour laquelle des solutions appropriées ont été prises;
- la définition des domaines de concentration des interventions du SEP/CEPGL afin de le rendre plus efficace et permettre la relance rapide de ses activités. Une cellule de relance a été mise en place, elle comporte un effectif de 15 à 20 personnes au lieu de 80 auparavant, réparti dans trois départements de base chargés respectivement;

- i) du commerce, des paiements, de la circulation des personnes et de la sécurité;
- ii) de l'agriculture, de l'industrie, de l'environnement et de la recherche scientifique;
- iii) des transports et communications, de l'énergie et du tourisme.

11. Mr. VUNDJI a attiré l'attention de la réunion sur le fait que cette restructuration récente du SEP/CEPGL exige, pour pouvoir répondre à sa mission, le concours de tous. Il a fait ainsi appel à la réunion pour aider le SEP/CEPGL à accomplir ses tâches.

12. Dans son allocation, le Secrétaire Exécutif par interim de la CEA a mis l'accent sur la persistance de la récession qui a caractérisé l'activité économique mondiale et qui s'est traduite entre autres par une baisse de la demande des pays développés en matières premières, une surproduction de certains produits agricoles d'exportation et une morosité des cours.

13. Pour les pays africains, les effets de cet environnement international défavorable se sont cumulés avec des facteurs endogènes qui ont fortement compromis leurs efforts de développement: transitions politiques mouvementées, troubles sociaux et guerres civiles, forte dépréciation de certaines monnaies nationales, tarissement de l'aide publique au développement, désintérêt croissant des investisseurs étrangers. Les taux de croissance pour l'ensemble du Continent se sont ainsi situés à un très faible niveau - entre 0,4 et 1,6% - pendant que la population augmentait à un rythme supérieur à 3%. Pour les Etats de la sous - région des Grands Lacs, les taux de croissance se sont inscrits à la baisse -7,3 et -7,8% entre 1990 et 1992, en raison des conflits internes qui ont fait des centaines de milliers de morts et de blessés, des millions de réfugiés et de personnes déplacées et des destructions massives d'infrastructures économiques et sociales.

14. Dans le domaine commercial, il a souligné avec force l'importance des conclusions de l'Uruguay Round, la création de l'Organisation Mondiale du Commerce et la constitution de groupements régionaux dans les pays développés, toutes données qui imposent aux Etats africains une accélération de leur processus d'intégration économique, pour éviter une marginalisation sur le marché mondial.

15. Pour les Etats de la sous-région des Grands Lacs, il a défini quelques priorités pour un redressement durable:

- le retour à la paix et à une vie institutionnelle normale,
- l'aide à la réhabilitation et à la reconstruction
- l'accélération du processus d'intégration et
- la mise en oeuvre de politiques de développement axées sur le rétablissement des équilibres macro-économiques, une meilleure complémentarité des appareils de production et une reconquête de leurs marchés pour les produits alimentaires et les biens de consommation non durables.

16. Il a mis l'accent sur les efforts déployés par la CEA pour les pays de la sous-région, à travers le MULPOC de Gisenyi durant le biennium 1994-1995 et qui ont abouti à la réalisation de plusieurs études, objet de la présente réunion.

17. Il a enfin réaffirmé la volonté de la Commission de poursuivre dans cette voie, pour la mise en oeuvre du Traité d'Abuja et la rationalisation des institutions africaines de coopération régionale et a invité les Etats de la sous-région à s'inscrire résolument dans cette perspective.

18. Après avoir remercié le Secrétariat Exécutif de la CEA pour avoir assuré la poursuite des activités du MULPOC de Gisenyi suite aux événements douloureux qui ont frappé le Rwanda, le **Président** sortant du Comité a rappelé les domaines prioritaires d'assistance du MULPOC à la CEPGL notamment, l'agriculture et le développement rural, l'industrie, l'énergie, les transports et communications, le commerce et les questions relatives aux ressources humaines.

19. Il a souligné que malgré un environnement économique international plutôt défavorable et de nombreuses difficultés socio-politiques, financières et structurelles, bon nombre d'activités avaient été réalisées ou en cours de réalisation.

20. Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation une étude sur l'harmonisation des politiques agricoles dans les Etats membres de l'OBK a été réalisée. Le secteur de l'industrie a fait l'objet d'une étude sur les technologies permettant d'accroître la production d'huiles comestibles. Concernant l'énergie et les ressources naturelles une étude sur le potentiel minéral du bassin de la Kagera et les besoins en matière de transport liés à son exploitation a été menée. S'agissant du commerce, le MULPOC de Gisenyi a participé à l'atelier national sur la mise au oeuvre du programme commun d'action visant à faciliter le commerce, les paiements et les investissements transfrontaliers en Afrique Orientale et Australe et a exécuté une étude sur le commerce frontalier des produits alimentaires dans les pays de la CEPGL.

21. Dans le domaine des transports et communications, le MULPOC a participé à l'atelier national sur les transports fluvio - lacustres au Rwanda et réalisé cinq études à savoir: l'étude sur les voies de desserte de la CEPGL à partir du port de Kisangani, l'étude sur le Fleet-Planning et l'étude financière de la compagnie aérienne commune de la CEPGL, l'étude sur la coopération sous-régionale entre les pays de la CEPGL et les autres Etats riverains concernant l'entretien et la navigabilité des chenaux des Lacs Kivu et Tanganyika, l'étude sur l'harmonisation des politiques nationales de transport des pays de l'OBK et du Corridor Nord et l'étude des besoins en matière de dragage des ports du Lac Kivu. Dans le cadre du programme d'intégration de la femme au développement, le MULPOC de Gisenyi a élaboré les numéros 8 et 9 du bulletin "Femmes et Développement". Préoccupé par la dégradation persistante de la conjoncture socio- économique des pays de la CEPGL, le MULPOC de Gisenyi a établi un rapport sur l'évolution de la situation socio-économique de la sous-région.

22. Il a ensuite esquissé la situation socio-politique et économique qui prévaut actuellement dans la Communauté marquée par la précarité et une confusion sans précédent.

23. Il a souligné que dans l'accomplissement de sa mission, le MULPOC a connu de nombreuses difficultés d'ordre conjoncturel, structurel et financier découlant de cette situation; lesquelles n'ont toutefois pas entamé les efforts qu'il déploie pour renforcer la coopération et l'intégration sous-régionales conformément aux objectifs du traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine.

### **III. PARTICIPATION**

24. Les représentants des trois Etats membres du MULPOC de Gisenyi, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, ont participé aux travaux de la troisième réunion du Comité intergouvernemental d'Experts.

25. Ont également participé à cette réunion à titre d'observateurs: la Tanzanie, la Zambie, la Belgique, la Russie et le représentant du Secrétariat Exécutif permanent de la CEPGL (SEP/CEPGL)

26. La CEA a aussi pris part à ces travaux.

27. La liste détaillée des participants figure à l'annexe 1 de ce rapport.

**IV. ELECTION DU BUREAU.**

(point 2 de l'ordre du jour).

28. Le Comité a élu son bureau composé comme suit:

PRESIDENT	:	ZAIRE
VICE-PRESIDENT	:	RWANDA
RAPPORTEUR	:	BURUNDI

**V. ADOTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport du Directeur sur l'exécution du programme de travail et ordre de priorités. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/04.
5. Rapport d'évaluation de la situation socio-économique des pays de la Communauté Economique des pays des Grands Lacs (CEPGL), dans le cadre du renforcement de l'intégration économique sous régionale. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/05.
6. Examen détaillé de la mise en oeuvre du programme de travail au cours de l'exercice:
  - 6.1. Agriculture et Alimentation
  - 6.2. Industrie
  - 6.3. Energie et ressources naturelles

- 6.4. Commerce
- 6.5. Transports et communications
- 6.6. Intégration de la Femme au développement
7. Notes d'information
  - 7.1. Note d'information sur les activités du groupe multidisciplinaire des conseillers régionaux de la CEA dans la sous-région du MULPOC de Gisenyi. (CEPGL et OBK). CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/18
  - 7.2. Rapport de réunion de concertation BDEGL-SEP/CEPGL-MULPOC sur les réflexions pour la mise en oeuvre des projets communs et communautaires de la CEPGL. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/19
  - 7.3. Note d'information sur la coopération entre le MULPOC et l'OBK en 1994. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/20
8. Projet de programme de travail et priorités pour le biennium 1996-1997. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/21
9. Préparatifs de la seizième réunion du Comité technique préparatoire plénier et de la Trentième session de la commission/vingt-unième réunion de la conférence des Ministres responsables du Développement économique et de la Planification. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/22
10. Questions diverses
11. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité d'Experts Intergouvernementaux.
12. Examen et adoption du rapport et des recommandations. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/23
13. Clôture de la Troisième réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts du MULPOC de Gisenyi



29. Pour l'organisation de ses travaux la réunion a convenu de tenir ses séances:

-le matin: de 10H00 à 13H00

-l'après-midi: de 16H00 à 18H30.

## DEUXIEME PARTIE

## COMPTE RENDU DES TRAVAUX

I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITES.

(point 4 de l'ordre du jour)

(Doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/04)

30. Le Directeur du MULPOC de Gisenyi a présenté le rapport sur l'exécution du programme de travail et l'ordre de priorités couvrant notamment l'année 1994 du biennal 1994-1995.

31. Ces activités sont financées d'une part, par le budget ordinaire de la CEA et d'autre part par les fonds extraordinaires alloués au MULPOC de Gisenyi, supportés par le Fonds de l'Assistance multisectorielle du PNUD et le Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour le Développement de l'Afrique (FASNUDA). Elles se répartissent entre les principaux domaines prioritaires de développement comme suit:

- Activités à caractère général : 3 projets/activités
- Agriculture et Alimentation : 1 projet/activité
- Développement industriel : 1 projet/activité
- Energie et ressources naturelles : 1 projet/activité
- Commerce : 3 projets/activités
- Transport et Communications : 6 projets/activités
- Programme d'intégration de la femme au développement : 2 projets/activités.

32. Des activités à caractère général ont fait l'objet des trois documents qui sont:

- l'évaluation de la situation socio-économique des pays de la Communauté Economique des pays des Grands Lacs (CEPGL), dans le cadre du renforcement de l'intégration économique sous-régionale;
- la réunion de concertation BDEGL-SEP/CEPGL-MULPOC sur les réflexions pour la mise en oeuvre des projets communs et communautaires de la CEPGL;

- le projet du Budget programme et ordre de priorités pour le biennium 1996-1997.

33. Pour les activités sectorielles, le rapport du Directeur fait état de 12 documents d'études réalisées ou en cours de réalisation. Le rapport informe également la réunion des difficultés qui ont entraîné le démarrage tardif des activités inscrites au programme de travail et ordre de priorités du MULPOC de Gisenyi pour le biennium 1994-1995.

34. Suite aux événements douloureux qui ont paralysé en Avril 1994 la vie, tant politique qu'économique du Rwanda, pays hôte, le MULPOC de Gisenyi et son personnel étaient en évacuation jusqu'en juillet 1994. Il a précisé que pour permettre au MULPOC de poursuivre ses activités, il avait été ensuite décidé de transférer provisoirement son siège auprès de la CEA à Addis Abeba en Ethiopie, et à cet égard, des facilités ont été mises à sa disposition par la CEA, ce qui lui a permis de réaliser avec efficience son programme de travail.

Le Comité a pris bonne note du rapport

## **II. RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PAYS DE LA CEPGL DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE SOUS-RÉGIONALE.**

(point 5 de l'ordre du jour)

35. Le Secrétariat a fait une présentation détaillée de l'évolution macro-économique et sociale des Pays des Grands Lacs durant la période 1990 - 1993. Il ressort de cet exposé que les effets conjugués de la récession mondiale et surtout des troubles politiques intervenus dans la sous-région ont considérablement affecté l'économie des pays des Grands Lacs avec une baisse sensible du PIB environ -7,3 et -7,8% et une détérioration de tous les autres indicateurs macro-économiques: épargne intérieure, investissements, finances publiques, dettes intérieure et extérieure, balance des paiements, masse monétaire, taux d'inflation.

36. Pour les principaux produits d'exportation en particulier, la production a fortement baissé en fin de période -38,4% et -25% pour le café au Burundi et au Rwanda et -87% pour le cuivre au Zaïre. Les cours se sont généralement inscrits à la baisse en raison de la contraction de la demande des pays développés en matières premières et produits de base et la suspension sur une longue période, des accords internationaux de stabilisation des prix.

37. Dans la perspective d'un redressement économique rapide et d'un renforcement du processus d'intégration, l'étude a mis l'accent sur les préalables majeurs que constituent le retour à la paix civile et à une vie institutionnelle normale dans les trois états, l'aide de la communauté internationale pour les programmes de réhabilitation et de reconstruction au Rwanda et au Burundi, et la rationalisation des activités des OIG sous régionales dans le cadre de la mise en oeuvre du Traité d'Abuja.

38. Ces préalables posés, l'étude recommande entre autres la mise en place d'une politique agricole axée sur la résorption du déficit vivrier, à travers des projets et programmes d'amélioration de la productivité dans tous les états de la CEPGL et d'extension des superficies cultivées au Zaïre.

39. En matière industrielle, l'étude préconise que la politique communautaire soit orientée vers la promotion des unités de production des biens de consommation non durables-alimentation, textiles, cuirs et dérivés, articles ménagers... etc-, des matériaux de construction, des engrais et des machines agricoles, à la fois pour répondre aux besoins immédiats des populations, mettre en valeur les ressources du sol et du sous - sol et réduire la dépendance extérieure des états membres.

40. La mise en oeuvre de cette politique serait sous-tendue par la définition d'un niveau de protection tarifaire minimale à négocier avec les institutions de Bretton Woods, une spécialisation industrielle des états, des régions et des unités existantes, et une utilisation plus sélective des instruments nationaux et communautaires de promotion économique.

41. En matière d'échanges commerciaux, l'accent a été mis sur le très faible niveau du commerce intra CEPGL. Les solutions préconisées portent sur la ratification et la mise en oeuvre effective de tous les accords conclus à cet effet, la mise en place d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes fiscales générées par les régimes préférentiels, l'opportunité d'un remplacement de la taxe unique par un système de préférences modulées, et l'organisation de l'information commerciale, à travers un centre régional doté d'une bourse des échanges.

42. Au plan institutionnel, l'étude a mis en exergue la nécessité de recentrer l'action du Secrétariat Exécutif de la CEPGL sur la définition et la gestion des politiques sectorielles d'intégration et des critères de convergence des indicateurs macro-économiques. Son rôle serait renforcé par son implication dans les négociations et la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel et par l'adoption d'un mécanisme de ressources propres, nécessaire pour rendre le processus d'intégration irréversible.

43. La réunion a noté la clarté de l'exposé et a adopté le rapport avec les recommandations formulées.

### III. EXAMEN DÉTAILLÉ DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU COURS DE L'EXERCICE

(Point 6 de l'ordre du jour)

#### 6.1 Agriculture et Alimentation ( Point 6.1 de l'ordre du jour)

- a) La situation de l'alimentation et de l'agriculture dans les deux pays membres de l'Organisation du Bassin de la Kagera (OBK): La Tanzanie et l'Ouganda  
(doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/06a)

44. D'une manière générale, le secteur de l'alimentation et de l'agriculture joue un rôle dominant dans les deux pays. En Tanzanie, ce secteur emploie 85 pour cent de la main d'oeuvre et compte pour plus de 50 pour cent du PNB et 75 pour cent des recettes en devises. En Ouganda, il compte pour plus de 55 pour cent du PNB enregistré et emploie quasiment 80 pour cent de la main d'oeuvre.

45. Les récents développements du secteur dans les deux pays mettent l'accent sur la politique de libéralisation, la diversification des cultures et la protection de l'environnement, axée sur la promotion du rôle du secteur privé dans le développement de l'agriculture.

46. Dans le cadre de la diversification de la production agricole, les deux pays ont également porté leur intérêt sur les cultures de rente traditionnelles et non traditionnelles. Les principales cultures de rente sont le café, le thé, le coton, le sisal et le tabac, et les cultures non traditionnelles, principalement l'arachide, les doliques, le raisin, le tournesol, les noix de cajou, le sésame, le palmier à huile et le coprah.

47. Au niveau des deux pays, la sécurité alimentaire et l'autosuffisance alimentaire constituent des objectifs prioritaires. Cependant, les stratégies adoptées pour y parvenir diffèrent d'un pays à l'autre. En Tanzanie, le gouvernement joue un rôle important au niveau de la promotion de la sécurité alimentaire tandis qu'en Ouganda le rôle dévolu à l'état est celui de simple fournisseur de services d'appui tels que la recherche et la vulgarisation agricoles, avec le secteur privé comme acteur principal.

48. Au cours de ces dernières années, le niveau de la production vivrière a connu une fluctuation. Après avoir chuté à un niveau bas en 1993/94, elle a repris légèrement en 1994/95. La même tendance s'est manifestée pour les cultures de rente. Après avoir connu des vicissitudes similaires durant des années, la production générale en Ouganda manifeste une tendance à la hausse à la fois pour les cultures vivrières et les cultures de rente, ceci particulièrement depuis l'année 1992. La politique de libéralisation du pays ainsi que la montée des cours au niveau international (en particulier du café) constituent les facteurs positifs ayant contribué à cette reprise.

49. En dépit de cette situation, les recettes d'exportation tirées des produits primaires (café, coton, thé, etc.) ont soit stagné, soit chuté à des niveaux plus bas. En Tanzanie, les recettes d'exportations ont atteint 435 millions de dollars US par an au cours de ces récentes années. En Ouganda, elles ont chuté de 266 millions de dollars US (1988) à 150 millions de dollars US (1992).

50. La performance du secteur de l'élevage au niveau des deux pays n'a pas été satisfaisante. Les raisons principales en sont: la pénurie d'aliments pour animaux, le manque de points d'eau appropriés, la sécheresse et la prévalence de maladies endémiques telles que la peste bovine et la pneumonie bovine contagieuse (CBPP). Le niveau des captures en matière de pêche, en Tanzanie, a baissé alors qu'il a connu une tendance à la hausse en Ouganda. Pour l'essentiel, l'inadéquation des équipements de pêche en Tanzanie et l'accélération des mesures de libéralisation en Ouganda constituent les facteurs ayant contribué à cette situation.

51. Les deux pays s'attèlent à finaliser ou à initier la mise en oeuvre de plans nationaux pour l'environnement mettant l'accent sur la conservation, l'exploitation et l'expansion rationnelles des ressources naturelles telles que les forêts, le sol, les eaux et la faune. Une caractéristique prédominante de ces plans est la formulation et l'exécution de plan d'action en faveur des forêts tropicales. Un certain laxisme subsiste toutefois au niveau de leur mise en oeuvre, dû, en partie, au manque de ressources suffisantes et aux obstacles administratifs.

52. Les domaines de priorité identifiés en vue de l'harmonisation des politiques sont la recherche agricole, la protection de l'environnement, la production et l'utilisation des intrants agricoles, les échanges commerciaux, la réinstallation et le mouvement des réfugiés entre les deux pays.

53. A l'examen de l'étude, la réunion a fait des observations d'ordre général en vue d'une meilleure harmonisation de la présentation des données statistiques. Elle a ensuite voulu savoir si des exemples concrets en matière d'harmonisation des politiques sur les réfugiés pouvant servir de modèle en la matière peuvent être proposés.

54. Le Secrétariat a pris bonne note des remarques et a précisé que des exemples spécifiques de problèmes en vue d'une harmonisation de politiques, en ce qui concerne les réfugiés, sont notamment le choix des sites pour la réinstallation de ces derniers et le contrôle frontalier de leur mouvements.

55. L'étude a été adoptée par la réunion.

b) Etude sur l'harmonisation des politiques agricoles dans les Etats membres de l'OBK.  
(Doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/06-b)

56. L'étude d'harmonisation des politiques agricoles dans les états membres de l'OBK répond à la nécessité de fournir une information sur la situation de l'agriculture dans cette sous-région à toute la communauté internationale, notamment pour lui permettre d'examiner l'assistance en faveur du développement du secteur agricole qui constitue une grande priorité des Etats de la sous-région. Il s'agit d'un secteur très important dans les économies des pays de la sous-région, par sa contribution au produit intérieur brut, aux recettes d'exportation, dans la création d'emplois...etc. L'étude permet en outre aux états membres d'établir les priorités nationales et sous-régionales de développement du secteur et les mécanismes d'harmonisation pour la réalisation du programme d'intégration économique et sociale recommandé par le Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos ainsi que le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine.

57. L'étude fait un diagnostic de l'existant en matière des potentialités, des politiques, des stratégies, des programmes et activités de développement du secteur agro-sylvo-pastoral tant au niveau national que sous-régional. Les politiques, les réglementations et mécanismes de commercialisation des produits du secteur de même que les systèmes, les facteurs et les niveaux de production, y compris les contraintes et le cadre institutionnel sont également analysés. Sur base de ce diagnostic, l'étude propose un processus d'harmonisation de la production et de la commercialisation agricoles sous-régionales.

58. L'harmonisation a retenu quatre domaines qui sont: la production agro-pastorale, la production forestière, le développement rural et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux. A cet effet, l'étude formule des propositions de spéculations agro-sylvo-pastorales dans la sous-région de l'OBK; les produits agricoles et alimentaires à potentiel d'échanges, le processus de cette harmonisation, y compris les priorités et le calendrier provisoire de leur réalisation.

59. En vue de répondre à la nécessité d'appui et de renforcement des mécanismes institutionnels d'harmonisation des politiques, de coordination de la production et de commercialisation en faveur du secteur agricole, l'étude propose un mécanisme d'appui à travers quatre structures à savoir: un projet de mise en oeuvre du processus d'harmonisation des politiques agricoles sous-régionales; une Commission mixte agricole d'Experts des Etats membres; des Commissions mixtes spécialisées et une Table-Ronde regroupant les bailleurs de fonds, les Organisations intergouvernementales représentées dans la sous-région et les Etats membres.

60. La réunion a relevé la nécessité d'intégrer le développement du secteur agricole dans celui du secteur industriel, ceci dans le contexte socio-économique des pays de la sous-région de l'OBK. Elle adopte l'étude et demande aux Etats membres de l'OBK de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations formulées par l'étude.

## 6.2 **INDUSTRIE**

(Point 6.2 (ii) de l'ordre du jour)

### Technologies permettant d'accroître la production d'huiles comestibles

61. Le Secrétariat a soumis ce document à l'examen. Il a précisé qu'il comporte l'introduction et quatre chapitres. L'introduction se réfère à la carence et à l'insuffisance de protéines dans l'alimentation des populations de la CEPGL. Cette insuffisance de protéines justifie les préoccupations des Etats membres de rendre plus performante la transformation des fruits et des graines des plantes ou des légumineuses afin d'améliorer l'approvisionnement en corps gras alimentaires. Le premier chapitre analyse l'écologie et l'usage du palmier à huile et des légumineuses telles que l'arachide, le soja et le tournesol et étudie les matières premières pour la production d'huiles de palme, d'arachide, de soja et de tournesol.

62. Le deuxième chapitre examine le marché d'huiles comestibles au niveau de l'offre et de la demande avant d'évaluer les besoins des pays membres de la CEPGL. Le troisième chapitre est consacré aux procédés technologiques de transformation des fruits de palme et des graines des légumineuses.

63. Le quatrième chapitre formule certaines actions et recommande des technologies pour accroître la production d'huile de palme. Le document informe que l'huile de palme à faible acidité est comestible. Elle est utilisée en grandes quantités pour la fabrication de graisses alimentaires



(margarine). Celle dont l'acidité est supérieure à 4% est employée principalement en savonnerie et en métallurgie. Quant au vin de palme, il est tiré de la sève du palmier.

64. Dans l'usage pratique, on distingue les arachides d'huileries ayant une productivité élevée et une teneur en huile forte de 50%, et les arachides de bouche dont la teneur en matières grasses est inférieure à 50%. S'agissant du soja, graine riche en protéine pouvant remplacer la viande dans l'alimentation humaine, sa composition est la suivante : eau 5 à 9,5% ; protéines 30 à 50,5% ; matière grasse 12,5% à 24%, glucide 14 à 24%, cellulose 3 à 6,5%. Quant au tournesol, il est principalement cultivé pour ses graines qui contiennent de 35 à 55% d'huile comestible. L'huile de tournesol est utilisée dans la conserverie, savonnerie, et dans diverses industries de transformation.

65. Le document indique qu'en ce qui concerne l'offre et la demande, le marché mondial des corps gras distingue les huiles et graisses industrielles, et les huiles et graisses alimentaires. Mais la production mondiale des corps gras offre 80% des huiles de palme, de palmistes, d'arachide, de soja, de tournesol, de coprah, de coton, de colza et d'olive. Le document montre également que sur le plan africain, le Nigeria et le Zaïre qui étaient les principaux producteurs africains dans les années 60 et 70, ont accusé une stagnation et ont été dépassés par la Malaise et l'Indonésie. S'agissant des pays de la CEPGL, le Burundi et le Zaïre disposent de potentialités en palmier pour développer les plantations industrielles et villageoises. Pendant que le Burundi lance des enquêtes hydrologiques, pédologiques et sociologiques sur le terrain de la région de Ruzizi afin de disposer de plantations modernes de palmiers à huile à haut rendement, le Zaïre néglige le plan palmier initié en 1978 visant à encourager le rajeunissement et la modernisation du potentiel de production d'huile de palme. Ne disposant d'aucune politique d'encouragement, la production d'huile de palme du Zaïre a diminué de 76.000 Tonnes en 1986 à 13.198T en 1994.

66. Le document estime que l'augmentation de la production d'huiles comestibles dans les pays de la CEPGL dépend d'une série de préalables, dont la culture des plantes oleifères ou légumineuses, la récolte, le stockage des graines et les procédés technologiques de production. Il est recommandé d'installer une mini-huilerie communautaire utilisant le procédé technologique moderne pour l'extraction d'huile de palme à partir des noix de palme par voie humide. Quant à l'extraction d'huiles d'arachide et de soja, l'étude recommande également l'installation d'une mini-huilerie communautaire utilisant le procédé à chaud en continu qui a l'avantage de ne pas être très coûteux et de ne pas exiger non plus une main d'oeuvre très qualifiée.

67. La Réunion a fait remarquer qu'il manquait des politiques de changement d'habitudes alimentaires pour pouvoir faire accepter la consommation courante de certaines huiles comme l'huile de tournesol.

68. S'agissant des actions recommandées relatives à la superficie à cultiver, la Réunion a estimé que les 300 hectares proposés par an sur une période de 5 ans, ne sont pas suffisants pour couvrir la consommation en huiles d'arachide et de soja des populations des pays de la CEPGL.

69. Le Secrétariat a pris bonne note de la remarque relative au changement d'habitudes alimentaires. Quant à l'insuffisance de la superficie recommandée, le Secrétariat a informé le Comité du manque de statistiques fiables de production d'huiles d'arachides et de soja dans les pays de la CEPGL. La contribution des états membres pourra permettre le Secrétariat d'affiner les chiffres portant sur les superficies à cultiver. Le Secrétariat a également informé la réunion que l'huile de coton fera l'objet d'une étude séparée.

70. La réunion a adopté le rapport.

### **6.3 ENERGIE ET RESSOURCES NATURELLES (point 6.3 de l'ordre du jour)**

#### **Rapport sur l'étude sur le potentiel minéral du bassin de la Kagera et les besoins en matière de transport liés à son exploitation (Doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/07).**

71. L'étude a pour but d'inventorier les ressources minérales du bassin de la Kagera, les programmes de production envisagés par les Etats membres de l'OBK, et d'établir la pertinence d'une infrastructure d'évacuation des produits miniers locaux.

72. A cause de la situation politique prévalant actuellement au Burundi et au Rwanda, deux des pays membres de l'OBK, le rapport présenté aux Experts ne couvre que les régions de la Kagera de la Tanzanie et de l'Ouganda. Dans ces deux régions, la minéralisation est liée aux roches précambriennes (2600-2700 millions d'années) des systèmes du Karagwé-Ankolé et Nyanza. Il s'agit de la cassitérite et du wolfram, du nickel, cuivre et cobalt, de l'or, qu'on trouve dans les deux régions et du fer, bismuth, béryllium, tantalium, niobium, et minéraux industriels (calcaires) de la Kagera Ougandaise.

73. Des informations recueillies et disponibles au sein de la Commission, au moins deux provinces métallo-géniques existeraient dans cette partie du Bassin de la Kagera, à savoir une province pour le nickel, cuivre et cobalt qui couvrirait le Burundi, l'Ouganda et la Tanzanie et une province pour la cassitérite et le wolfram qui couvrirait le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et peut être le Burundi.

74. Exceptés pour le nickel, le cuivre, le cobalt, le fer et les calcaires, les ressources de ces substances minérales ne sont pas connues.

75. Certaines de ces substances-cassitérite, wolfram, or, calcaires-ont été exploitées dans le passé ou font actuellement l'objet d'une exploitation qui est entièrement aux mains des artisans, qui jusqu'à présent, n'ont jamais bénéficié d'une assistance financière quelconque de la part des gouvernements des pays concernés. Aucun programme d'extraction semi-industrielle ou industrielle de ces substances au niveau de la Kagera n'a été signalé. Toutefois, dans le cadre de la libéralisation des secteurs économiques et de la privatisation des unités de production, les gouvernements Ougandais et Tanzanien ont ouvert leur industrie minière au secteur privé local et étranger.

76. Les voies d'accès aux gisements et d'évacuation des produits miniers feront l'objet d'une étude détaillée conjointe entre la Division des Transports et la Division des Ressources naturelles, mais on peut signaler qu'à l'heure actuelle, en ce qui concerne l'évacuation de l'or et des concentrés de cassitérite, des calcaires, le problème ne se pose pas.

77. Enfin, dans l'industrie minière il y a toujours eu des négociations entre les opérateurs miniers et les gouvernements. Ces négociations seront encore plus importantes dans le cadre des nouvelles politiques et stratégies de développement minier qui sont en train d'être mises en place en Tanzanie et en Ouganda.

78. Pour conclure, l'étude suggère les actions suivantes:

- Mise en place d'une banque de données sur les ressources minérales de la Kagera, ce qui impliquerait des activités d'exploration détaillée au niveau du Bassin de la Kagera, qui pourraient être réalisées par des équipes d'experts multinationales dans le cadre des projets multinationaux.

- Organisation par l'OBK de séminaires/ateliers à l'intention des experts et décideurs de ses Etats membres, consacrés aux problèmes d'investissement dans le secteur minier. Les pays concernés sont également encouragés à participer aux assises internationales consacrées aux problèmes de l'industrie minière africaine.

79. A l'examen de cette étude, la réunion a fait part de ses préoccupations pour la mobilisation des ressources requises au développement du secteur minier après le désengagement des Etats dans le cadre des politiques de privatisation.

80. En réponse à ces préoccupations, le Secrétariat a indiqué que lorsque les entreprises minières d'état sont privatisées, l'Etat perçoit sur celles-ci des taxes. Ces revenus pourront être réinvestis en totalité ou partiellement dans le secteur minier pour en assurer la promotion en complément aux prêts obtenus auprès des institutions de financement.

81. La réunion a pris bonne note de la partie de l'étude qui lui a été présentée et a demandé au Secrétariat de la compléter en couvrant les deux autres Etats de l'OBK non pris en compte dès que la situation le permettra.

#### 6.4 **COMMERCE**

(point 6.4 de l'ordre du jour)

a) **Rapport de l'étude sur le commerce frontalier des produits alimentaires dans la sous - région du MULPOC de Gisenyi**  
(doc CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/13a)

82. Cette étude vise comme objectif l'identification des principaux flux d'échanges frontaliers en produits alimentaires dans la sous-région ainsi que des principaux agents participant dans ce commerce. Elle dégage les principales contraintes auxquelles reste confronté ce type de commerce afin d'émettre les recommandations sur les mesures à prendre pour intensifier et régulariser ces échanges.

83. Répartie en six chapitres dont l'introduction et la conclusion, l'étude a abouti aux observations et recommandations suivantes:-

- Au niveau de la production agricole, on remarque de faibles performances malgré d'importants atouts agro-écologiques dont disposent les trois pays à cause des contraintes majeures ci - après:

- . Prédominance des modes traditionnels d'exploitation;
- . Pression démographique sur les terres (Rwanda et Burundi surtout);
- . Absence d'infrastructures adéquates de conservation et de stockage;
- . Le phénomène d'exode rural surtout au Zaïre qui entraîne le vieillissement de la population agricole;
- . L'insuffisance et l'inadéquation de la recherche agronomique et technologique;
- . Le commerce frontalier des produits alimentaires entre les 3 états se heurte également à de nombreux obstacles d'ordre infrastructurel, institutionnel et financier.

84. Les facteurs institutionnels se rapportent à la mauvaise application des textes souvent mal connus par les intervenants. Des hésitations subsistent au niveau des Etats quant à la ratification et/ou l'application des textes, ce qui compromet l'évolution des échanges commerciaux au niveau de la sous-région. Des contraintes d'ordre financier et des problèmes liés à l'inconvertibilité des trois monnaies se posent également. L'étude recommande en conséquence:

85. **Au niveau des accords sous régionaux de coopération**, les Etats membres devrait ratifier tous les accords et textes communautaires portant sur des dispositions fiscales et douanières visant l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce frontalier des produits alimentaires et s'assurer de leur application, l'harmonisation des législations régionales aux textes réglementaires nationaux, des documents commerciaux, fiscaux et douaniers, la suppression des restrictions frontalières au commerce des produits alimentaires conduisant à la structuration et la reconnaissance juridique du commerce frontalier actuellement informel.

86. **Au niveau de l'information sur les marchés**, il s'agirait de gérer une unité centrale communautaire d'observation des marchés qui se chargerait de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations utiles pour l'intensification des échanges sous régionaux.

87. **Au niveau des mécanismes de financement et de paiement**, la BDGL devrait favoriser le financement des activités sur le commerce frontalier à travers l'ouverture des crédits en faveur des opérateurs intervenant dans ce commerce et concevoir un système unique de paiement au niveau sous régional.

88. **Au niveau des infrastructures**, les Etats devraient mettre à jour des projets de réhabilitation des infrastructures et équipements facilitant les échanges intérieurs et extérieurs.

89. En conclusion, le Secrétariat a mentionné que l'étude devra être complétée par des experts sur le terrain afin de chiffrer l'ampleur du commerce frontalier et les avantages comparatifs pour chaque pays.

90. Faisant suite à cette présentation la Réunion a souhaité que dans la mesure du possible, les difficultés découlant de la situation de crise puissent être mises en parallèle avec celles d'avant cette crise. Par ailleurs, elle a observé que la diversification des produits mettant l'accent sur la complémentarité constitue un facteur important de promotion des échanges commerciaux inter-Etats CEPGL lesquels doivent être appuyés par des mesures efficaces de développement des ressources humaines requises et par la normalisation des activités économiques.

91. Le Secrétariat a attiré l'attention de la Réunion sur les propositions faites dans l'étude pour répondre à ces préoccupations, notamment la nécessité de l'enrichir par une collecte de données plus fiables.

92. La réunion a adopté l'étude et a convenu de faire siennes les recommandations formulées.

**b) Rapport de participation du MULPOC à l'atelier national sur la mise en oeuvre du programme d'action visant à faciliter le Commerce, les paiements et les investissements transfrontaliers en Afrique Orientale et Australe. (doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/13B)**

93. Le document a été soumis à la réunion à titre d'information.

94. Dans sa présentation le Secrétariat a fait un bref rappel de la genèse du programme commun d'action (PAC). Dans ce contexte, il a précisé que pour les pays de l'Afrique Orientale et Australe couverts notamment par la ZEP/COMESA, la SADC et la COI, la Banque Mondiale et la CEE en association avec d'autres bailleurs de fonds avaient financé une étude pour l'identification des obstacles au commerce, aux paiements et aux investissements transfrontaliers.

95. Un programme commun d'action avait résulté de cette étude et devait servir, en particulier pour les bailleurs de fonds, de cadre d'intervention dans ces domaines dans la sous-région.

96. Avant l'adoption définitive du PAC par une réunion ministérielle prévue à Bruxelles, il avait été demandé à chaque pays concerné de l'analyser en profondeur afin de s'assurer que les préoccupations nationales en la matière sont effectivement prises en considération et au besoin d'apporter les amendements nécessaires.

97. Dans le cadre de sa coopération d'assistance, le MULPOC de Gisenyi avait été invité par le Gouvernement Rwandais pour participer à l'atelier national organisé afin de procéder à l'examen détaillé du PAC.

98. L'atelier avait eu lieu à Kigali les 7 et 8 Juin 1993.

Trois groupes de travail avaient été mis en place pour examiner le PAC:

- un groupe de travail sur les questions commerciales à laquelle le MULPOC avait fait partie;
- un groupe de travail sur les questions se rapportant aux investissements et aux institutions;
- un groupe de travail chargé d'examiner le volet du PAC relatif aux paiements.

99. Les résultats des travaux de chaque groupe de travail avaient été soumis à l'appréciation d'une réunion en plénière qui s'était assurée de leur opportunité et de leur cohérence.

100. Chacun des trois volets du PAC avaient ainsi fait l'objet de propositions et recommandations formulées par l'atelier national, lesquelles figurent à l'annexe du rapport.

101. En se référant à cette annexe, il résulte que ces propositions et recommandations couvrent des aspects variés sur les différentes questions abordées.

102. La réunion a pris bonne note de cette information

## 6.5. TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

(point 6.5 de l'ordre du jour).

- a) Etude sur l'amélioration du système de desserte du port de Kisangani pour l'intégration de la CEPGL.  
(doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/15)

103. Cette étude en cours d'élaboration a fait l'objet d'un rapport d'avancement. En présentant ce rapport, le Secrétariat a d'abord rappelé que confrontés à un problème d'enchevêtrement tant sur le plan communautaire que vis-à-vis de l'extérieur, les pays de la CEPGL ont toujours recherché les solutions adéquates pour résoudre ce problème.

104. La recherche des solutions aux problèmes posés par le desenclavement externe a jusqu'à présent focalisé leur attention en raison de la structure de leurs économies. Mais au fur et à mesure du développement de la Communauté et de son processus d'intégration, s'est imposée la nécessité de se pencher sur les problèmes majeurs qui freinent le développement des échanges intra-communautaires et font obstacle à l'intégration socio-économique de la CEPGL.

105. L'étude s'inscrit dans ce cadre. Elle fait suite à une étude qui a démontré que l'axe Bujumbura/Bukavu - Kigali/Goma - Kisangani - Kinshasa peut permettre d'améliorer rapidement et d'une façon efficace la desserte interne des Etats de la CEPGL et favoriser ainsi leur intégration.

106. Les buts poursuivis par l'étude sont de:

- faire le point sur l'état des infrastructures qui aboutissent au port de Kisangani; estimer les besoins pour leur réhabilitation et leur maintenance;
- examiner l'organisation des services de transport sur ces différents axes et faire des propositions pour leur amélioration;
- évaluer les besoins en formation pour les opérateurs économiques du secteur; et
- examiner la possibilité de promouvoir le transport multimodal.



107. Une mission a été envoyée sur le terrain pour la collecte de données. Actuellement l'étude se trouve dans sa phase de rédaction. Mais déjà, on peut relever que les infrastructures du système se trouvent dans un état de délabrement avancé, principalement au Zaïre qui devra faire un effort pour mobiliser les ressources internes pour suppléer le retrait occasionné par l'interruption des coopérations techniques avec les partenaires extérieurs.

108. A cet égard, l'étude propose que le Zaïre envisage dès à présent à mettre en place un fonds spécial pour les infrastructures de transport afin de couvrir les besoins énormes de ce domaine.

109. La réunion a pris bonne note de ces informations.

**b) Rapport de l'étude sur la coopération sous-régionale entre les pays de la CEPGL et les autres Etats riverains concernant l'entretien et la navigabilité des chenaux des Lacs Kivu et Tanganyika (doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/10).**

110. Le Secrétariat a informé la réunion du démarrage récent de l'étude suite aux événements qui ont secoué la sous-région de la CEPGL. L'étude est actuellement en élaboration et le Secrétariat en a soumis un rapport d'avancement qui retrace les grandes lignes de l'étude.

111. L'étude est articulée en trois parties principales.

112. La première partie aborde le diagnostic de la situation et l'analyse des exigences actuelles en matière de maintenance pour la sécurité de la navigation sur les deux lacs.

113. La deuxième partie analyse les perspectives de développement de la navigation intérieure sur ces voies navigables et fait ressortir les nouvelles exigences de sécurité qui en découlent en vue d'adapter les besoins futurs de maintenance.

114. La troisième partie de l'étude se rapporte à la conception et à l'analyse de différentes formes de coopération pour la maintenance et le balisage des voies navigables des deux lacs. Des propositions concrètes pour la mise en place d'un mécanisme adéquat de coopération dans ces domaines sont formulées. L'étude recommande entre autres que ces propositions soient soumises à l'appréciation du Comité permanent des responsables nationaux des transports sur les lacs Kivu et Tanganyika (COPTRALAC).

115. La réunion a pris bonne note du rapport d'avancement qui lui a été soumis.

- c) Rapport de l'atelier national sur les transports fluvio-lacustres au Rwanda: aspects généraux des transports fluvio-lacustres et leur importance dans l'économie nationale.**

**(doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/19)**

116. En présentant ce document, le Secrétariat a précisé que sur invitation du Ministère Rwandais des Transports et Communications, le MULPOC avait participé à l'atelier national sur les transports fluvio-lacustres. Il lui avait été demandé d'élaborer et de présenter le document relatif au thème 1 de l'atelier se rapportant aux "Aspects généraux des transports fluvio-lacustres et leur importance dans l'économie nationale". Ce document qui comprend deux parties, l'une relative aux aspects généraux des transports fluvio-lacustres et l'autre sur leur rôle économique pour le Rwanda compte tenu des spécificités de ce pays, a été soumis à la réunion à titre d'information.

117. La réunion a pris bonne note du document.

- d) Etude sur l'harmonisation des politiques nationales de transport des pays de l'OBK et du Corridor Nord.**

**(doc CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/11)**

118. S'agissant d'une étude en cours d'exécution, le Secrétariat a présenté le rapport d'avancement suivant. L'étude sur l'harmonisation des politiques nationales de transport des pays de l'OBK et de l'Autorité de Coopération du Transport - Transit (ACTT) sur le Corridor Nord est initiée par l'OBK, en accord avec l'ACTT.

119. L'OBK est une organisation sous-régionale regroupant le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie.

120. L'ACTT regroupe le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et le Zaïre.

121. La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) regroupant le Burundi, le Rwanda et le Zaïre est également intéressée par la présente étude.

122. L'étude vise à identifier un mécanisme d'harmonisation et de coordination des politiques nationales de transport des pays de l'OBK et de l'ACTT et à développer une stratégie commune en vue de lever les obstacles physiques et non physiques, qui entravent le transport des marchandises de et vers les ports de l'Océan Indien.

123. Après l'analyse de la situation par pays et l'analyse de la situation de la sous-région, l'étude s'attachera à examiner le transport de transit dans la sous-région en présentant les différents couloirs de transport de transit et en relevant dans les Traités, Accords et Conventions établissant les organisations sous-régionales dont sont membres les six pays intéressés par l'étude et, les politiques de transit.

124. L'étude recensera les principaux obstacles physiques et non physiques entravant le transport de transit dans la sous-région et fera des propositions de mesures pour lever ces obstacles.

125. En conclusion, seront faites des propositions de mesures d'harmonisation des politiques nationales et sous-régionales de transport de surface des pays de l'OBK et de l'ACTT, compte tenu des mesures déjà préconisées et non mises en application. Des actions concrètes et réalistes seront formulées pour permettre la mise en oeuvre des recommandations.

126. La réunion a pris bonne note de ce rapport sur l'état d'avancement de l'étude.

**(e) Rapport de l'étude sur les besoins en matière de dragage des ports du lac Kivu. (doc CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/12)**

127. En présentant ce document, le Secrétariat a rappelé que l'étude poursuit les efforts similaires entrepris au niveau du lac Tanganyika sous la coordination conjointe du COPTRALAC, du SEP/CEPGL et du MULPOC. Le document est structuré en trois chapitres principaux.

128. Après un aperçu rapide du rôle économique du Lac Kivu en tant qu'infrastructure de désenclavement d'une des plus importantes régions économiques de la CEPGL, le premier chapitre analyse des facteurs responsables de la dégradation des profondeurs des ports du lac Kivu qui ont pu être visités durant la mission.

129. Une tendance persistante à la baisse du niveau d'étiage et des activités sédimentaires alimentées en permanence par les apports des rivières débouchant sur le lac et soumises à

l'influence des facteurs hydrodynamiques sont à l'origine de cette dégradation.

130. Compte tenu d'une profondeur requise de 3,00m pour garantir les manoeuvres en toute sécurité des unités opérant sur les lacs, un volume global de dragage de l'ordre de 15500 m<sup>3</sup> a été estimé dans le deuxième chapitre de l'étude.

131. Des levés hydrographiques nécessaires à une évaluation précise du volume de dragage n'étant pas disponibles, l'étude, à l'instar de ce qui a été fait pour le lac Tanganyika, a recommandé la mobilisation de la coopération dans le cadre du COPTRALAC pour l'exécution de ces levés.

132. Le troisième chapitre traite des mesures à prendre notamment après les travaux de dragage pour préserver les infrastructures portuaires du Lac Kivu de la dégradation des profondeurs. L'intervention du groupe de travail ad - hoc du COPTRALAC pour entreprendre la remise en état des échelles d'étiage et concevoir les ouvrages de protection appropriés a été recommandée dans ce cadre.

133. L'étude met l'accent sur la nécessité urgente de redynamiser le COPTRALAC. A l'examen de cette étude, la Réunion a relevé que certaines infrastructures des côtes rwandaises du Lac Kivu n'ont pu être visitées. Elle a voulu savoir ce qui a été préconisé pour l'évaluation des besoins de dragage y relatifs.

134. D'autre part, elle a demandé dans quelles mesures une priorité d'intervention peut être dégagée et à qui reviendrait la responsabilité d'assurer le suivi d'exécution du programme ainsi établi.

135. En réponse à ces préoccupations, le Secrétariat a précisé que:

136. Les recommandations formulées sont articulées sur la redynamisation du COPTRALAC dont le groupe de travail ad hoc chargé des questions sur le dragage est à même de procéder aux évaluations des besoins de dragage des infrastructures portuaires visitées en s'inspirant du schéma présenté dans l'étude.

137. Une étude précédente sur le développement des transports sur le Lac Kivu entreprise par le MULPOC a dégagé les importances relatives des infrastructures portuaires du lac Kivu desquelles le COPTRALAC établira aisément la priorité d'intervention sur ces infrastructures.

138. Le suivi de la mise en oeuvre du programme d'intervention sera assuré par le COPTRALAC dont le Secrétariat est assuré conjointement par le SEP/CEPGL et le MULPOC. La réactivation du COPTRALAC constitue à cet égard un point focal de coordination et du suivi de mise en oeuvre de l'étude.

139. La réunion a adopté l'étude et a fait siennes les recommandations qui y sont formulées.

**f) Etude de fleet-planning et étude financière de la compagnie aérienne commune de la CEPGL. (doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/09)**

140. Le Secrétariat a rappelé les objectifs de l'étude conformément aux termes de référence. Lesquels visent à mettre en place une compagnie aérienne commune qui répondra aux besoins en transports aériens de la sous-région CEPGL. A cet égard, il y a lieu de :

- déterminer le volume potentiel du trafic voyageurs et du trafic de frêt des pays de la CEPGL;
- concevoir et recommander un type de réseau de transport aérien qui répondra adéquatement aux besoins de la sous-région;
- trouver la meilleure solution pour créer une compagnie aérienne multinationale commune afin de desservir le réseau d'itinéraires ainsi conçu;
- établir une planification de la flotte afin de déterminer les types et catégories d'appareils susceptibles de convenir le mieux pour les itinéraires prévus et la densité probable du trafic;
- mettre au point le plan d'investissement;
- élaborer le plan financier de la compagnie commune pour la première période d'exploitation de six ans (1997-2002);

141. L'étude se divise en sept parties qui sont comme suit:

- **l'introduction** consistant en un rappel des tendances au niveau de l'industrie et des efforts déployés par les pays de la CEPGL en vue de parvenir à une coopération en matière de transport aérien;
- **la deuxième partie** porte sur les profils des pays de la CEPGL;
- **la troisième partie** analyse l'évolution des compagnies aériennes nationales et leur situation d'exploitation;
- **la quatrième partie** analyse les options possibles pour la création d'une compagnie aérienne commune de la CEPGL;
- **la cinquième partie** concerne les aspects opérationnels de la compagnie aérienne commune. Les prévisions de trafic, les itinéraires et le plan de la flotte y sont dressés;
- **la sixième partie** concerne l'étude financière y compris le plan d'investissement et l'état financier;
- **la septième partie** constitue la conclusion et les recommandations de l'étude.

142. L'étude montre que:

- le marché international de la CEPGL peut convenir à une compagnie aérienne de taille moyenne;
- les liaisons internationales de la compagnie aérienne commune seront:

CEPGL - Europe

CEPGL - Afrique de l'Est

CEPGL - Afrique de l'Ouest

CEPGL - Afrique Australe

- de nouvelles liaisons au sein de l'Europe, vers les Amériques, le Golfe Persique et l'Extrême Orient, et au sein de l'Afrique pourront être développées à terme;
- les besoins initiaux de la compagnie aérienne commune en catégories d'appareils sont: un B767-200ER, un B757-200PF et un B737-200ADV ou leurs équivalents. Les besoins en aéronefs passeront à six au cours de la première phase de six ans;
- l'investissement total requis pour cette première phase est estimé à 474,4 millions de dollars US dont 217,4 millions de dollars US requis à la création de la compagnie aérienne commune;
- en ce qui concerne la forme juridique, il est recommandé que la compagnie aérienne appartienne aux trois transporteurs nationaux, avec une forte participation du secteur privé;
- pour la phase de démarrage, un conseil d'administration devra être mis en place;
- afin de pouvoir réunir 80 pour cent du financement requis, un document de prêt devra être élaboré sur la base de cette étude technique.

143. Suite à la présentation, un certain nombre de questions ont été posées et des observations émises sur:

- la nécessité de réaliser une étude économique,
- les compagnies aériennes nationales devraient-elles continuer d'exister ou non après la création de la compagnie aérienne commune?
- l'étude s'est-elle appuyée sur les études antérieures?
- les compagnies aériennes nationales devront-elles être privatisées ou non avant l'avènement de la compagnie aérienne commune?

144. Les réponses ont été données à ces préoccupations, en particulier que les compagnies aériennes nationales opèrent sur leurs réseaux intérieurs respectifs.

145. La Réunion a convenu que l'étude devra se référer aussi à des données statistiques actuelles et faire l'objet d'un examen plus approfondi.

## **6.6. - INTÉGRATION DE LA FEMME AU DÉVELOPPEMENT** (point 6.6. de l'ordre du jour)

### **a) Rapport sur la publication No. 8 du Bulletin "Femmes et Développement" (Doc. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/16).**

146. En éditorial, le bulletin no. 8 formule une protestation énergique des femmes de la CEPGL contre les violences qui se généralisent dans la sous-région. Cela d'autant plus que ce sont surtout les femmes et les enfants qui en sont victimes et dont l'avenir s'en trouve fortement hypothéqué.

147. Le bulletin présente les objectifs de la 4ème conférence mondiale sur les femmes qui se tient en septembre 1995 à Beijing en Chine.

148. Les problèmes spécifiques des femmes devraient être pris en compte dans l'élaboration, la planification, la réalisation et l'évaluation des efforts de développement. Ainsi, la planification en Afrique devrait nécessairement intégrer la participation des femmes dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources énergétiques et encore, la santé l'éducation, les droits de l'homme, la paix et la mise en place des institutions.

149. En guise de préparation de cette 4ème conférence mondiale, il s'est tenu la 5ème conférence régionale africaine préparatoire à DAKAR dont une des résolutions est reprise dans le bulletin No. 8.

150. Le bulletin présente aussi un article sur la situation des femmes pygmées dans les zones rurales des pays des Grands Lacs et attire l'attention sur leur marginalisation dans les sociétés de la sous-région. Au Burundi, ils sont estimés à 1 % de la population mais sont plus nombreux au Zaïre.

151. L'article constate que malheureusement, les ONGs et les Gouvernements ne prêtent pas une attention suffisante à l'intégration de ces peuples dans les processus de développement et leur recommande d'initier des politiques adéquates.



152. L'article propose aussi un programme d'action en faveur des pygmées portant notamment sur :

- Une action éducative et sensibilisatrice
- L'amélioration de l'habitat
- L'adduction d'eau potable
- L'attribution de terres cultivables
- La création de coopératives de production
- La construction de centres de santé et d'écoles.

153. Ensuite, des expériences de groupements féminins à vocation coopérative dans les pays de la sous-région sont abordées dans le bulletin No. 8.

154. D'une manière générale, les objectifs poursuivis par ces coopératives sont d'ordre socio-économique pour améliorer les conditions de vie des membres, sortir de l'isolement et de l'ignorance, lutter contre la pauvreté et la famine.

155. L'article fait état des différents problèmes que rencontrent ces groupements à savoir :

- l'encadrement défaillant
- l'insuffisance des moyens de communication
- l'absence de performances en méthodes de gestion
- les problèmes de détournement de fonds
- la mauvaise comptabilité
- les difficultés de marketing
- le faible engagement et la faible participation des femmes du fait de leur emploi du temps chargé.

156. Des expériences nationales en matière d'intégration de la femme au développement, le bulletin dégage les contraintes majeures à la promotion :

- l'analphabétisme
- la discrimination dans les faits et au regard de la loi (inégalités au niveau de l'accès à l'instruction, la division injuste du travail au sein des familles...)

- participation insuffisante de la femme aux organes administratifs et politiques de prise de décision.

**b) Rapport sur la publication No. 9 "Femmes et Développement"  
(DOC. CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/17)**

157. La Revue No.9 de "Femmes et Développement" est un numéro spécial consacré à la contribution de la femme des Pays de la CEPGL aux préparatifs de la IV conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra du 4 au 15 septembre 1995 à Beijing en Chine.

158. La Revue établit un diagnostic de la situation de la femme des pays membres de la CEPGL à partir du début des années 80 jusqu'à nos jours en référence aux stratégies prospectives d'action arrêtées par la conférence sur la Femme de Nairobi tenue en 1985. Ainsi, après une présentation des pays membres de la CEPGL et de la conférence mondiale sur la femme, elle fait un diagnostic de la situation de la condition de femme au sein de la CEPGL, y compris les plans d'action nationaux de promotion de la femme de la sous-région pour l'avenir et les préparatifs engagés par les pays membres pour leur pleine et active participation à la IVème conférence mondiale sur les femmes de Beijing (Chine) de Septembre 1995.

159. La réunion a pris bonne note du contenu de ces deux publications.

**IV. NOTES D'INFORMATION  
(point 7 de l'ordre du jour)**

- a) **Note d'information sur les activités du groupe multi-disciplinaire des Conseillers Régionaux de la CEA dans la sous région du MULPOC de Gisenyi (CEPGL/OBK). (point 7 - 1 de l'ordre du jour)(doc CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/18)**

160. Le document présenté à ce point de l'ordre du jour indique que le Groupe Multidisciplinaire des Conseillers Régionaux de la CEA - MRAG est un groupe de conseillers sous la supervision directe du Secrétariat Exécutif de la Commission, chargé du renforcement des liens entre la recherche et les analyses faites par la CEA et leurs effets sur le développement du continent africain. L'un des principaux objectifs du MRAG est de développer des solutions cohérentes et

flexibles aux problèmes qui affectent la région africaine dans son ensemble, particulièrement ceux causés par la dette extérieure, l'ajustement structurel, le commerce des produits, les crises énergétiques et la dégradation de l'environnement.

161. Le groupe MRAG fournit des services de consultation et de conseil aux Etats membres et à leurs organisations intergouvernementales, ceci gratuitement et à tout moment. Le groupe

- \* assiste les pays à traduire les politiques régionales agréées en stratégies et programmes pratiques;
- \* fournit des analyses multisectorielles sur les besoins africains dans des domaines prioritaires et des stratégies destinées à la réalisation des objectifs contenus dans ces priorités;
- \* développe avec les Etats membres et les communautés économiques sous - régionales des programmes annuels d'assistance technique multidisciplinaire; et
- \* fournit des équipes d'assistance technique multidisciplinaires aux pays africains sur la base des programmes ci - dessus indiqués.

162. La demande des services du MRAG se fait à travers le Secrétariat Exécutif de la CEA ou à travers le Bureau du MULPOC couvrant le pays ou l'organisation intergouvernementale qui en fait la demande.

163. Lors des débats, tout en prenant bonne note du document présenté, la Réunion a souligné la faible diffusion des opportunités de services que le MRAG peut offrir aux Etats membres et à leurs organisations intergouvernementales. Le Secrétariat a informé le comité sur les liens de collaboration entre le MRAG et le MULPOC de Gisenyi et a souhaité que les pays de la CEPGL présentent beaucoup plus de projets au groupe MRAG afin de pouvoir bénéficier de ses services. Il a souligné que les dispositions pour renforcer les actions déjà engagées afin d'informer les Etats et les OIGs sur les activités du MRAG et les modalités leur permettant de recourir à son assistance seront prises.

**b) Rapport de réunion de concertation BDEGL - SEP/CEPGL - MULPOC sur les réflexions pour la mise en oeuvre des projets communs et communautaires de la CEPGL. (point 7 - 2 de l'ordre du jour)  
(doc CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/20)**

164. Le Secrétariat a informé la réunion de la concertation organisée entre la BDEGL, le SEP/CEPGL et le MULPOC sur des réflexions portant sur les implications successives de tous les acteurs dans la réalisation des projets de coopération et d'intégration économique.

165. Ces implications successives ont pour objectifs essentiels: (i) de s'assurer dès le départ que le projet répond au concept d'intégration et à des besoins réels et prioritaires de la CEPGL; (ii) de s'assurer que chacune des étapes d'élaboration du projet a été exécutée de façon satisfaisante pour le demandeur et/ou l'utilisateur (CEPGL), pour le bailleur de fonds (BDEGL) et pour l'exécutant (SEP/CEPGL) et/ou MULPOC; (iii) de s'assurer que le financement de l'étape suivante du processus d'élaboration du projet a toutes les chances de recevoir des appuis financiers; (iv) le Secrétariat a rappelé que plusieurs actions prioritaires ont été identifiées pour la réalisation des objectifs de la Communauté dans des domaines aussi sensibles que la production, les infrastructures et les services.

166. Sur toutes ces questions comme sur d'autres, le Secrétariat a souligné que le problème majeur reste la mobilisation des ressources financières nécessaires et suffisantes pour la réalisation des actions identifiées. Il a estimé qu'une grande implication des opérateurs économiques-africains et européens notamment - s'impose pour une dynamisation du processus d'intégration dans son ensemble.

167. Le point de départ d'une telle politique serait l'organisation d'une réunion de concertation entre le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL, des opérateurs économiques africains et européens, des ONG, des donateurs et autres bailleurs de fonds. A cette fin, une étude sera réalisée pour identifier les voies et moyens permettant de sensibiliser, intéresser, mobiliser et impliquer des partenaires privés dans la réalisation des grands projets d'intégration de la Communauté. Cette étude devrait servir à la fois comme cadre conceptuel d'une politique générale de promotion des projets et programmes communautaires et comme document de travail d'une première réunion de concertation entre les parties sus-mentionnées sur des actions plus spécifiques.

168. S'agissant des préoccupations de la Réunion de connaître la situation actuelle de la CEPGL et le statut du siège du MULPOC de Gisenyi, le Secrétariat a informé la Réunion que la CEPGL

avait déjà regagné son siège de Gisenyi au Rwanda où elle continue à fonctionner. Quant au statut du siège du MULPOC, le Secrétariat a précisé à la Réunion que le Bureau du MULPOC était installé provisoirement au siège de la CEA, jusqu'à nouvel ordre. Il a également informé le Comité que le Bureau du MULPOC de Gisenyi était toujours en contact permanent avec le siège de la CEPGL et les gouvernements des Etats membres de cette Communauté.

169. Le Comité a pris bonne note du rapport.

**V. PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITES POUR LE BIENNUM 1996-1997 DU BUREAU REGIONAL DE LA CEA POUR L'AFRIQUE DE L'EST**

(point 8 de l'ordre du jour)

(doc CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/21)

170. Le Secrétariat a présenté le document consignant le programme de travail et ordre de priorités pour le biennium 1996-1997 du Bureau régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est. Il a rappelé que l'article 6, para 2 du Traité d'Abuja recommande pendant la première étape (5 ans) de sa mise en oeuvre, le renforcement, la rationalisation et la création des nouvelles institutions sous-régionales, en se basant sur l'utilisation des capacités cruciales pour le développement socio-économique de l'Afrique.

171. Le Secrétariat a précisé que le programme de travail et ordre de priorités pour le biennium 1996-1997 du Bureau Régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est s'inscrit parmi les mesures de mise en application du Traité d'Abuja. Ainsi, compte tenu des priorités accordées pendant cette période au programme de coopération et d'intégration économiques, les activités du bureau régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est porteront sur:

- (i) les stratégies pour le redressement économique, l'élargissement et le renforcement de la coopération et de l'intégration économique sur l'ensemble de l'espace économique de la sous-région de l'Afrique de l'Est;
- (ii) la promotion des programmes susceptibles d'aider les états membres concernés à identifier et sélectionner les projets et les domaines susceptibles de renforcer la coopération et l'intégration de la sous-région;

- (iii) le renforcement de l'assistance effective aux institutions sous régionales de coopération et d'intégration économique installées dans la juridiction du bureau régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est;
- (iv) le développement de la coopération par des concertations sur les projets d'intégration économique, entre les opérateurs économiques et les organisations non-gouvernementales (ONG) des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est;
- (v) l'assistance aux Divisions organiques de la CEA dans l'exécution de leurs programmes de travail, y compris les programmes des décennies dans la sous-région.

172. Dans la discussion qui a suivi, la Réunion a fait remarquer que la nouvelle appellation "Bureau Régional de la CEA" convient et lève la confusion qui existait avec l'appellation "MULPOC". Il sera facile aux Etats membres de comprendre que la CEA, avec ses ressources décentralisées opère sur le terrain pour les assister.

173. Répondant aux préoccupations de la Réunion qui voulait connaître les noms des pays membres du Bureau Régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est, le Secrétariat a précisé qu'il appartiendra aux Etats membres de se prononcer sur leur appartenance à l'espace économique qui sera couvert par ce bureau et cela en consultation avec la Commission Economique des Nations Unies pour L'Afrique.

174. Tout en appuyant le programme de travail et ordre de priorités pour le biennium 1996 - 1997 du Bureau Régional de la CEA, la délégation zaïroise a exprimé des réserves sur l'appellation de ce bureau.

175. La réunion a adopté le programme de travail et ordre de priorités pour le biennium 1996 - 1997.

**VI. PREPARATIFS DE LA SEIZIEME REUNION DU COMITÉ TECHNIQUE PRÉPARATOIRE PLENIER ET DE LA TRENTIEME SESSION DE LA COMMISSION/VINGT-UNIEME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE LA PLANIFICATION.**

176. Le Secrétariat a informé la réunion de ces préparatifs et a précisé que le thème central retenu est: "Promouvoir la croissance accélérée et le développement durable en Afrique par la mise en place des capacités cruciales".

177. La réunion a pris bonne note de ces informations et a convenu de sensibiliser les Etats pour assurer leur participation adéquate à ces activités importantes notamment pour la mise en oeuvre du Traité d'Abuja.

**VII. QUESTIONS DIVERSES**

178. Aucune question spécifique n'a été soulevée à ce point de l'ordre du jour.

**VIII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CIE**

179. Le Secrétariat entrera en consultation avec les Etats en temps opportun sur ce sujet.

**IX. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS**

180. La réunion a adopté le présent rapport et les quatre recommandations jointes.

**X. CLOTURE DE LA RÉUNION**

181. Les travaux de la 3ème Réunion du CIE du MULPOC de Gisenyi ont été clôturés par le Président du Comité avec la présence du Secrétaire Exécutif par intérim de la CEA.

**RECOMMANDATION N° 1 RELATIVE AU RENFORCEMENT DU  
PROCESSUS D'INTEGRATION SOUS-REGIONALE.**

La 3<sup>ème</sup> réunion du CIE du MULPOC de Gisenyi, tenue à ADDIS-ABEBA du 18 au 21 avril 1995:

Préoccupée par l'ampleur des contre-performances des économies des Etats membres de la CEPGL;

Convaincue que le renforcement du processus d'intégration économique est une voie incontournable pour renouer avec une croissance durable et assurer une plus grande stabilité régionale;

Demande au Secrétariat du MULPOC en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la CEPGL:

- (i) d'entreprendre des études pour l'identification d'un niveau de protection tarifaire minimale nécessaire à la promotion des industries nationales;
- (ii) d'étudier et de définir des critères de convergence macro-économiques pour réaliser une plus grande cohésion de l'espace d'intégration;
- (iii) d'évaluer les performances des instruments mis en place pour la promotion des échanges, et d'étudier l'opportunité de les compléter, notamment par un mécanisme de compensation des pertes de recettes fiscales, par un centre d'information commerciale et tout autre instrument approprié;
- (iv) d'impliquer la CEPGL dans les initiatives de la CEA relatives à l'étude et à la mise en oeuvre de mécanismes de ressources propres dans les communautés régionales africaines;



**Recommande** aux Etats membres

- (i) de procéder à la ratification et à la mise en application des accords conclus au niveau communautaire pour le développement des échanges commerciaux;
- (ii) d'impliquer le Secrétariat Exécutif de la CEPGL dans les négociations et la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel
- (iii) de poursuivre les réformes initiées pour le rétablissement des équilibres macro-économiques.

## RECOMMANDATION NO. 2 RELATIVE AU SECTEUR AGRICULTURE ET ALIMENTATION

La Troisième Réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts du MULPOC de Gisenyi tenue à Addis Abeba (Ethiopie) du 18 au 21 Avril 1995:

**Consciente** que le développement du secteur agriculture et alimentation occupe une large place dans l'économie nationale des Etats membres de l'Organisation du Bassin de la Rivière Kagera - OBK-et constitue de ce fait le pilier du développement socio-économique des Etats de cette sous-région;

**Consciente** que l'harmonisation des politiques agricoles sous-régionales s'inscrit dans les domaines de coopération retenus par le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine et qu'elle est de ce fait appelée à s'intégrer dans le programme de renforcement de l'intégration sectorielle et dans l'harmonisation des stratégies et politiques de développement de la Communauté Economique Africaine;

**Consciente** du contenu du Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine en son article 6 consacré aux modalités de mise en place de la Communauté, spécialement pour les deuxième et troisième étapes;

**Préoccupée** du fait que, malgré les politiques et stratégies formulées et les programmes d'activités mis en oeuvre par les Etats membres de l'OBK en faveur du développement du secteur agriculture et alimentation tant au niveau de la production que de la commercialisation, ces Etats restent caractérisés par une situation alimentaire précaire due surtout à la persistance de certaines contraintes d'ordre naturel et démographique, d'ordre physique et technique, d'ordre économique et financier, d'ordre institutionnel et structurel ainsi que d'ordre psychologique et humain;

**Préoccupée** des faibles niveaux d'échanges commerciaux sous-régionaux en matière de produits agro-sylvo-pastoraux dus surtout à une détermination et un engagement insuffisants des Etats membres à promouvoir le commerce de ces produits entre eux, une constatation identique pouvant être formulée pour le domaine de la promotion de la production agro-sylvo-pastorale et de la sécurité alimentaire;

**Reconnaisant** la nécessité et l'urgence d'une part de la promotion du développement du secteur agriculture et alimentation au niveau national et d'autre part, de l'harmonisation des politiques agricoles sous-régionales au sein de l'OBK;

**Félicite** le Secrétariat du MULPOC/CEA des efforts qu'il ne cesse de déployer pour la promotion du développement du secteur agriculture et alimentation au sein des Etats membres de l'OBK;

**Recommande** aux Etats membres de l'OBK en étroite collaboration avec Secrétariat du MULPOC/CEA de:

- (i) promouvoir des politiques et stratégies mettant une attention particulière sur les cultures vivrières, l'élevage et la pêche;
- (ii) promouvoir la régionalisation agricole au niveau national dans un contexte sous- régional;
- (iii) renforcer la sécurité alimentaire sous-régionale;
- (iv) harmoniser les législations forestières et les réglementations d'exploitation forestière;
- (v) développer des mécanismes et réglementations d'exploitation des forêts et des réserves naturelles ainsi que des boisements;
- (vi) améliorer les conditions de vie en milieu rural;
- (vii) promouvoir et renforcer le rôle de la femme dans la production agro-sylvo-pastorale;
- (viii) promouvoir la coordination des activités des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs;

- (ix) promouvoir la libéralisation du commerce des produits agro-sylvo-pastoraux tant au niveau national que sous-régional;
- (x) promouvoir et renforcer le secteur privé au sein des pays de la sous-région;
- (xi) mettre en place un mécanisme institutionnel d'harmonisation des politiques agricoles et de coordination de la production et de la commercialisation agricoles sous-régionales comprenant entre autres:
  - un Projet de mise en oeuvre du processus d'harmonisation des politiques agricoles et de coordination de la production et de la commercialisation agricoles dans la sous-région de l'OBK;
  - une Commission mixte du secteur agricole;
  - des Commissions mixtes spécialisées au sein du secteur agricole et;
  - une Table - Ronde des bailleurs de fonds et des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales représentées dans la sous- région avec les Etats membres.

**RECOMMANDATION No. 3 RELATIVE AU SECTEUR DES TRANSPORTS**

La troisième réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts du MULPOC de Gisenyi, réunie à Addis-Abeba (Ethiopie) du 18 au 20 Avril 1995.

**Rappelant** que le désenclavement et l'intégration physique de la sous-région figurent parmi les objectifs fondamentaux prioritaires de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) regroupant le Burundi, le Rwanda (pays enclavés) et le Zaïre (semi-enclavé);

**Reconnaissant** par ailleurs le rôle vital des transports dans les économies des pays enclavés ou semi-enclavés;

**Réaffirmant**, conformément aux objectifs globaux et sous-sectoriels de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et communications en Afrique, la nécessité d'instituer une coopération inter-Etats efficace entre les entreprises d'exploitation des opérations de transport ainsi que les institutions nationales chargées de la maintenance des infrastructures de transport;

**Ayant pris connaissance** à travers les études qui lui ont été soumises des handicaps auxquels sont confrontées les économies de la CEPGL découlant du faible niveau de développement du secteur des transports dans la sous-région;

**Ayant pris note** en outre de l'appel d'assistance lancé par le Rwanda pour la remise en état des infrastructures et la relance de son secteur des transports;

**Félicite**, le Secrétariat du MULPOC de Gisenyi pour les efforts importants qu'il continue de fournir dans le domaine des transports perçus en particulier à travers les activités qu'il a pu entreprendre dans le cadre de son programme de travail du biennal 1994-1995;

**Félicite également**, le Comité Permanent des responsables nationaux des Transports sur les lacs Kivu et Tanganyika (COPTRALAC) et le Comité Permanent des Compagnies aériennes nationales (COPIC) ainsi que leur secrétariat assuré conjointement par le Secrétariat

Permanent de la CEPGL (SEP/CEPGL) et le Secrétariat du MULPOC de Gisenyi, des importants progrès et des résultats concrets qu'ils ont enregistrés pour la promotion de la coopération dans le secteur des transports de la sous-région.

**Demande** au secrétariat conjoint de ces deux comités de prendre les mesures urgentes en vue de redynamiser leurs activités, en particulier d'initier sans tarder les démarches devant aboutir à l'organisation dans les meilleurs délais:

- a) de la treizième réunion du COPIC dont les travaux seront essentiellement axés sur l'examen plus approfondi de l'étude de Fleet-planning et financière de la compagnie commune CEPGL (document CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/09) et sur le suivi des recommandations pertinentes formulées dans cette étude.
- b) de la troisième réunion du COPTRALAC qui, à travers notamment ses groupes de travail techniques spécifiques:
  - i) examinera et définira les modalités pratiques de l'assistance qu'il peut apporter et exécuter pour la remise en état des infrastructures de navigation et la relance des transports fluvio-lacustres au Rwanda;
  - ii) examinera et assurera le suivi de mise en oeuvre des recommandations des études:
    - sur les besoins de dragages des ports du Lac Kivu (document CEA/GSY/MULPOC/CIE/III/12).
    - sur la coopération entre la CEPGL et les autres Etats riverains pour la maintenance et le balisage des voies navigables des Lacs Kivu et Tanganyika;
    - sur l'amélioration du système de desserte du port de Kisangani pour l'intégration de la CEPGL.

**RECOMMANDATION N° 4 RELATIVE À LA MISE EN  
PLACE D'UN BUREAU RÉGIONAL DE LA CEA  
POUR L'AFRIQUE DE L'EST**

**La 3eme Réunion du CIE du MULPOC de Gisenyi**

**Se référant** au Traité instituant la Communauté Economique Africaine CEPA notamment à ses articles 1er (d) et 4.2 (a)(b).

**Convaincue** de la nécessité d'approfondir le processus d'intégration régionale en vue de promouvoir le développement équilibré de toutes les parties du Continent Africain.

**Ayant à l'esprit** l'objectif d'assurer la coordination et l'harmonisation efficaces des activités des Communautés Economiques Régionales pour la mise en oeuvre du Traité d'Abuja;

**Apprécient pleinement** l'assistance apportée par la CEA à travers les MULPOCS pour la réalisation de ces objectifs;

**Ayant pris note** de la décision prise par le Secrétariat Général de l'ONU de créer un Bureau Régional pour l'Afrique de l'Est;

**Demande** au Secrétaire Exécutif de la CEA d'entreprendre des consultations avec les états membres concernés pour la mise en place de ce Bureau Régional.

**LISTE DES PARTICIPANTS  
LIST OF PARTICIPANTS**

1. Burundi

- M. Gérard Bizimana  
Conseiller économique  
Ministère du plan  
Bujumbura, Burundi
- M. Nicodème Nimenya  
Directeur Général du Commerce  
Ministère du commerce  
Bujumbura, Burundi
- M. Nestor Nyabenda  
Directeur Général  
Ministère des Transports  
Bujumbura, Burundi
- M. Privat Barajenguye  
Directeur  
Département des études  
et de programmation  
Bujumbura, Burundi
- Mme Christine Miturumbwe  
Directeur a.i  
Ministère des droits de la personne humaine,  
de l'action sociale et de la promotion  
de la femme B.P. 2690  
Bujumbura, Burundi
- M. Egide Ndikuriyo  
Chargé d'affaires a.i.  
Ambassade du Burundi  
Addis Abeba  
Ethiopia

2. Rwanda

- M. Zeno Mutimura  
Conseiller  
Ambassade du Rwanda  
Addis Abeba  
Ethiopie
- M. Vincent Niambabazi  
Deuxième conseiller  
Ambassade du Rwanda  
Addis Abeba  
Ethiopie



## 3. Zaïre

SE. M. Bomina - N'soni N. Longange  
 Ambassadeur  
 Ambassade du Zaïre  
 Addis Abeba  
 Ethiopie

M. M.T. Mulumba  
 Conseiller  
 Ambassade du Zaïre  
 Addis Abeba  
 Ethiopie

**A. OBSERVATEURS - ETATS NON MEMBRES DU MULPOC DE GISENYI**

## 1. Tanzanie

M. Francis A. Mwaipaja  
 Premier secrétaire  
 Ambassade de la République Unie de Tanzanie  
 Addis Abeba  
 Ethiopie

## 2. Zambia

M. Boldwin Njovu  
 Premier Secrétaire  
 Ambassade de la République de Zambie  
 Addis Abeba  
 Ethiopie

M. Glynn B. Zimba  
 Deuxième Secrétaire  
 Ambassade de la République de Zambie  
 Addis Abeba  
 Ethiopie

**B. OBSERVATEURS - ETATS NON MEMBRES DE LA CEA**

## 1. Belgique

M. J.P. Charlier  
 Premier Secrétaire  
 Ambassade de Belgique  
 Addis Abeba  
 Ethiopie

## 2. Russie

M. N.P. Kazanski  
Troisième Secrétaire  
Ambassade de Russie  
Addis Abeba  
Ethiopie

**C. OBSERVATEURS - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES****COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS (CEPGL)**

M. Vundji Di Munongo  
Secrétaire Exécutif Adjoint  
B.P. 58  
Gisenyi, Rwanda

M. Maketa Lutete, Expert  
B.P. 58  
Gisenyi, Rwanda

**D. SECRETARIAT DU MULPOC DE GISENYI**

M. Peki Kana Kwala, Directeur  
M. Nsabimana Dismas, Consultant  
M. Kane Abdoul, Consultant  
M. Bekele Wolde, Consultant  
M. Jatany Mudda, Consultant  
M. Tadesse Chernet, Administrateur chargé de finance

**E. SECRETARIAT DE LA CEA**

M. Makhan Sarr, Secrétaire Exécutif par interim  
M. Suliman, SAES/SC  
M. Jack Samba, PPCO  
M. Bongoy, TCTD  
M. Grey Johnson, MRAC  
M. Matemwa Wa Mundangu, ECO  
M. Jean Thisen K, SERPD  
M. B. Musambacine, Training officer  
M<sup>me</sup> Cecile Nkoulelolo, APMO/TACOO  
M<sup>me</sup> Sylvana Ntaryamira, JEFAD  
M. Y. Tekolla, JEFAD  
M. A.N. Yama, Geologist - NRD  
M. Saddik Solbi, PADIS  
M. Rajohnson Jacques, TCTD.